



Credit voiture en cas de décès

Par **stephane j**, le **28/07/2016** à **20:03**

bonjours mon père a achetée une voiture a credit sans assurance décès et il est décédé et vivait seul en location .peut on me demandé des comptes. merci à vous

Par **Visiteur**, le **28/07/2016** à **21:24**

Bonsoir,

Les ayants droits ou l'ayant-droit si vous êtes seul, hérite de l'actif comme du passif. Tout ce qui existe.

Vous êtes donc responsable de cette dette.

Vous ne pouvez donc pas être propriétaire du véhicule et ne pas payer l'emprunt de votre père.

Il faut donc contacter au plus vite la banque ou société de crédit car si les échéances sont impayées, vous n'échapperez pas à leur relance.

D'autre part, la voiture était peut être gagée en garantie du prêt.